



**LA FERTÉ ALAIS  
ESSONNE**

**DATE DE CONVOCATION**

29 février 2024

**DATE D’AFFICHAGE**

29 février 2024

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 27  
Présents : 16  
Votants : 23

Objet :  
**MODIFICATION DU  
TABLEAU DES  
EFFECTIFS – EMPLOIS  
PERMANENTS**

Pour : 23  
Contre : 0  
Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture  
le

Publiée le

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE LA FERTÉ-ALAIS**

L’an deux mille vingt-quatre, le 07 Mars à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Salle du conseil, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

**Étaient présents** : Mesdames et Messieurs Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Guy-Charles HUMBERT, Stéphanie MARTINS-VIANA, Marie Solange GRILLOT, Sylvain PASTORELLO, Christine DAVOINE, Annick BAZIN, Mickaël SHEPS, Léa PHALIPPOUX, José AZEVEDO, Alain SOUDET.

**Étaient absents excusés** :

Madame Fleurine BOCQUILLON  
Monsieur Laurent PERTHUIS  
Monsieur Julien CAYZAC  
Madame Maria PIRKA  
Monsieur Agostino MUZZIN  
Madame Charlène METAUT  
Madame Caroline ARAMINTHE

**Donne pouvoir à** :

Madame Stéphanie MARTINS-VIANA  
Monsieur Sylvain PASTORELLO  
Madame Claire HERLIN  
Madame Mariannick MORVAN  
Monsieur Hervé FRANEL  
Madame Fleurine BOCQUILLON  
Monsieur Laurent PERTHUIS

**Était (ent) absent (es)** : Mesdames Laure CHENU, Ghislaine LESAGE, Stéphanie CHOUPPAY, Patricia JEGEN

**DELIBERATION**

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – EMPLOIS PERMANENTS**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.  
Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 ;

**VU** le tableau des effectifs,

**VU** l'avis favorable du comité social territorial en date du 8 Novembre 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE

- MODIFIE le tableau des effectifs ainsi qu'il est annexé,
- SUPPRIME au 11 Mars 2024 :
  - 1 poste de Chargé de Mission
  - 1 poste de Directrice d'Accueil de Loisirs
  - 1 poste d'adjoint Animation
- CRÉE au 11 Mars 2024 :
  - 1 poste de Directrice d'Accueil de Loisirs sur le grade d'adjoint d'animation,
  - 1 poste d'adjoint administratif en accroissement temporaire d'activité au service scolaire-enfance,
  - 1 poste d'adjoint d'animation saisonnier à hauteur de 80% maximum d'un temps plein pour le mois de juillet
  - 1 poste d'adjoint technique saisonnier à hauteur de 100 % pour la période estivale
  - 1 poste d'adjoint d'animation à temps plein
  - 1 poste d'adjoint technique à temps plein.

Accusé de réception en préfecture

091-219102324-20240307-014\_2024-DE

Reçu le 13/03/2024

Madame Le Maire sera chargée de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions concernées. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

**D'AUTORISER** Madame Le Maire à signer toutes pièces afférentes à ces décisions

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme.

Le Maire.

Mariannick MORVAN

